



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 21 OCTOBRE 2021

Présents : MRS . DE JESUS José – FINANCE Louis -- ROMERO José

LA COMMISSION : Contrôle des feuilles de matchs.

D2 : Match no 23609120 CASTELMORON – CASTELJALOUX du 24.10.2021 à 15h00, ce match est inversé et se jouera à CASTELJALOUX le 23.10.2021 à 20h00 avec l'accord des deux clubs.

D4 Poule A : Match no 2393061 STE BAZEILLE2 – GONTAUD3 du 31.10.2021 à 15h00, ce match est avancé à 13h00 le même jour, l'équipe 1er de STE BAZEILLE jouant à 15h00.

D4 : Poule B Match no 23930800 SU AGEN3 – U.S.P.F2 du 17.10.2021. RESERVE d'avant match. Considérant la réserve d'avant match, confirmée par le club de l'U.S.P.F, recevable dans la forme. Considérant que celui-ci porte une réserve sur la qualification et la participation des joueurs du SU AGEN3 inscrits sur la feuille de match en objet, susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas le même jour ni le lendemain.

Après la vérification de la feuille de match de **R3** du 10.10.2021 ST MEDARD en JALLE2 – SU AGEN1, il apparait que aucun joueur de cette rencontre n'est inscrit sur la feuille de match en objet.

Pour l'équipe 2 du SU AGEN, celle-ci avait un match de **D1** MONFLANQUIN – SU AGEN2 le 16.10.2021 à 20h. Par ces motifs, la Commission dit la réserve non fondée et valide le résultat acquis sur le terrain.

LA COMMISSION : Pour donner suite au courrier de AGEN RC, et pour la sécurité de tous les joueurs, le club ne souhaite plus jouer le samedi soir sur leur terrain.

La Commission donne un accord favorable à cette décision et que tous les matchs à domicile pour les trois équipes auront lieu le dimanche après-midi à 13h00 ou 15h00, à compter du 31.10.2021.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Le président
José ROMERO